



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

FCPE SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS

Rapport annuel

du 01/10/2022 au 29/09/2023

Conseil de surveillance



Présentation des intervenants

Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE

N° RCS PARIS 692 012 669

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK

N° RCS PARIS 692 024 722

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT

Tour Egho - 2 avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense Cedex

Délégataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION

N° RCS PARIS 420 929 481

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.



Sommaire

	Page
1. Rapport de Gestion	4
a) Politique d'investissement	4
■ Environnement économique	
■ Evolution des marchés	
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	15
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	16
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	18
e) Loi Energie Climat	19
2. Engagements de gouvernance et compliance	20
3. Frais et Fiscalité	30
4. Certification du Commissaire aux comptes	31
5. Comptes de l'exercice	35
6. Annexe(s)	55



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Environnement économique

Commentaires Macro-Economiques

Au niveau mondial, l'année 2023 a déjoué toutes les attentes, tant en termes de croissance que d'inflation. La première a déjoué les pronostics des pessimistes, qui attendaient une récession dans les pays développés, grâce à la résilience de l'économie américaine et malgré une reprise chinoise plus poussive que prévu. Du côté de l'inflation, si le recul de l'inflation sous-jacente a été plus lent que prévu - justifiant ainsi la fermeté des banques centrales - les données d'inflation globale ont notamment bénéficié d'un effet de base positif du côté de l'évolution des prix de l'énergie sur un an glissant.

Nos attentes sur la croissance mondiale n'ont pas été ajustées (autour de +2,5% à 2,7% en 2023), et reposent toujours sur un scénario d'atterrissage en douceur aux Etats-Unis, avec une activité fortement dopée en 2023 par les soutiens budgétaires à l'investissement. Le marché s'est progressivement inquiété toutefois de l'ampleur du déficit budgétaire attendu pour 2023 : près de 1500 \$Mds sur les 11 premiers mois de l'année fiscale finissant au 30 septembre contre 946 \$Mds sur la même période l'an dernier. Ce gonflement ne s'observe habituellement que lorsque le gouvernement combat une récession, pas quand l'économie se tient bien. Le déficit budgétaire américain pourrait ainsi atteindre 6% à 7% du PIB cette année, un niveau jamais atteint entre la seconde guerre mondiale et 2008 et un niveau d'autant plus inquiétant que la dette fédérale s'élève déjà à 26 300 \$Mds à fin septembre, sensiblement la taille du PIB américain.

A noter que l'indice des prix à la consommation s'est stabilisé à 3,7% sur un an, en registrant une certaine tension avec la hausse des prix des carburants observée depuis l'été, alors que l'indice des coûts de logement affiche une hausse pour le 40^{ème} mois consécutif. L'inflation sous-jacente se maintient au même niveau après avoir poursuivi une décrue notable de juillet à août créant une situation inconfortable pour la Fed.

Aux Etats-Unis, le marché de l'emploi continue en effet de montrer une grande résilience et c'est le faible niveau de chômage, allié à une évolution plus favorable des salaires réels et à l'utilisation de l'épargne accumulée pendant les confinements liés au Covid, qui expliquent le dynamisme de la consommation des ménages. C'est ce qui explique que la Fed ait procédé sur l'année écoulée à des hausses successives de son principal taux directeur, qui s'établit désormais dans une fourchette de 4,25% à 4,50% afin de permettre un « refroidissement » de l'économie et un recul de l'inflation.

En Europe, la BCE a également fait le choix depuis 2002 choix de remonter fortement ses taux directeurs et le dernier mouvement a été une hausse de 25 bps le 14 septembre, portant le taux de refinancement à 4,50% et le taux de dépôt à 4%. Ce tour de vis a été observé alors même que l'inflation donne des signes de modération avec un taux estimé à 4,3% en septembre contre 5,2% en août. On notera une progression du PMI composite de 46,7 en août à 47,2 en septembre, favorisée par une amélioration des services, même si le niveau de croissance économique reste très faible en zone euro. En Asie, l'activité économique continue de pâtir de la reprise poussive de l'économie chinoise. En Chine, le PMI des services flirte en effet désormais avec le seuil de contraction (à 50,2 en septembre), même si le PMI Manufacturier est repassé en territoire d'expansion (à 50,2) pour la première fois depuis mars. La croissance de l'économie chinoise présente toujours de profonds déséquilibres. Le rebond de l'activité est plutôt tiré par les grandes entreprises, tandis que les PME et le secteur de l'immobilier sont toujours en difficulté.



1. Rapport de Gestion

Nous pensons que la banque centrale va continuer à baisser ses taux directeurs et/ou le taux de réserves obligatoires des banques, afin de soutenir l'économie - aujourd'hui au bord de la déflation - mais les autorités ne souhaitent pas reconstituer une quelconque bulle spéculatif et continueront d'intervenir par petites touches.

Commentaires sur les marchés financiers

L'année écoulée a surtout été marquée par une forte volatilité et globalement une forte baisse des actifs obligataires. Les marchés obligataires ont été soumis à de fortes pressions vendeuses tant aux Etats-Unis qu'en zone euro, compte tenu à la fois de la bonne tenue de l'activité aux Etats-Unis, mais aussi et surtout de la tonalité « higher for longer » des banques centrales, qui ont toujours donné la priorité à la lutte contre l'inflation, notamment aux Etats-Unis où l'économie bénéficie d'un soutien budgétaire encore très important. Il est vrai aussi que la hausse du prix du baril de pétrole pendant l'été 2023 - sous la pression des baisses de production décidées par l'OPEP+ - n'a pas aidé.

Le taux des Treasuries et du Bund à 10 ans sont passés respectivement de 3,83% à 4,57% et de 2,10% à 2,84%. A noter que, sous l'impulsion des évolutions des taux à 2 ans, l'écart de taux 2 ans-10 ans aux Etats-Unis s'est creusé à deux reprises jusqu'à un niveau négatif de près de 110 bps, en mars puis en juillet. Mais sur l'ensemble de la période on est revenu sensiblement au point de départ, avec une inversion de la courbe des taux proche de -45 pbs. Du côté de l'Allemagne, en revanche, on est passé sur la période d'un écart positif de +35 bps entre les taux souverains 2 ans et 10 ans, à un écart négatif (reflétant donc une inversion de la courbe de taux) de -36 pbs en fin de période.

Quant aux indices obligataires, après une année 2022 désastreuse, ils ne sont pas parvenus à délivrer une performance positive sur l'année écoulée : l'indice Bloomberg Euro Aggregate - représentatif de l'ensemble des émissions publiques et privées de qualité en zone euro - affiche sur la période un recul de -0,63%, tandis que l'indice Bloomberg Global Aggregate Eur Hedged a cédé -0,4% sur un an glissant. Depuis le début de l'année 2023, leur évolution respective est de +0,6% et de -0,7%.

L'orientation moins défavorable des marchés de taux et la perspective d'un plateau des taux directeurs des banques centrales a toutefois permis un rebond des marchés d'actions sur la période : sur un an glissant, à fin septembre, l'indice MSCI World AC a affiché une performance de +21,4% en \$ et de +11,8% en €. La différence s'explique par l'appréciation de l'euro contre dollar : la devise européenne est passée de 0,98 USD à près de 1,06.

On notera que le rebond a concerné presque autant les valeurs européennes (+19,2% pour le Stoxx Europe 600) que les valeurs américaines (+21,6% en \$ pour le S&P 500). Les marchés émergents, en revanche, ont déçu - sous la pression du marché chinois et malgré la bonne tenue des marchés d'Amérique Latine - avec une progression limitée à +12,2% en USD et +3,8% en euros.

On remarquera aussi que, sur l'année écoulée, la remontée des taux longs n'a pas pénalisé particulièrement les valeurs de croissance comme ce fut le cas en 2022, bien au contraire : dopé par les grandes valeurs de croissance américaines, le MSCI World Growth (+17,3% en €) a largement devancé le MSCI World Value (+8,3%). Cette observation ne vaut toutefois pas pour le marché européen : sur un an glissant, le MSCI Europe Value (+23,9%) devance largement le MSCI Europe Growth (+14,8%).



1. Rapport de Gestion

En termes d'allocation d'actifs, si nous avions une position plutôt sous-pondérée en actions et en sensibilité au risque de taux dans nos portefeuilles au 4^{ème} trimestre 2022, la situation a évolué dans le courant de l'année 2023. Nous avons d'abord procédé à une neutralisation de notre exposition aux actions de fin janvier à fin mai, avant de revenir à une position plus prudente dans un contexte de très forte volatilité sur les marchés obligataires. S'agissant de la sensibilité au risque de taux, nous avons progressivement augmenté cette dernière pour revenir en fin de période à des positions proches de la neutralité. La faible visibilité de l'environnement de taux d'intérêt nous a globalement incité à des prises de position moins tranchées qu'en 2022, une situation qui devrait s'infléchir progressivement à mesure que le cycle économique et les politiques monétaires se stabiliseront.

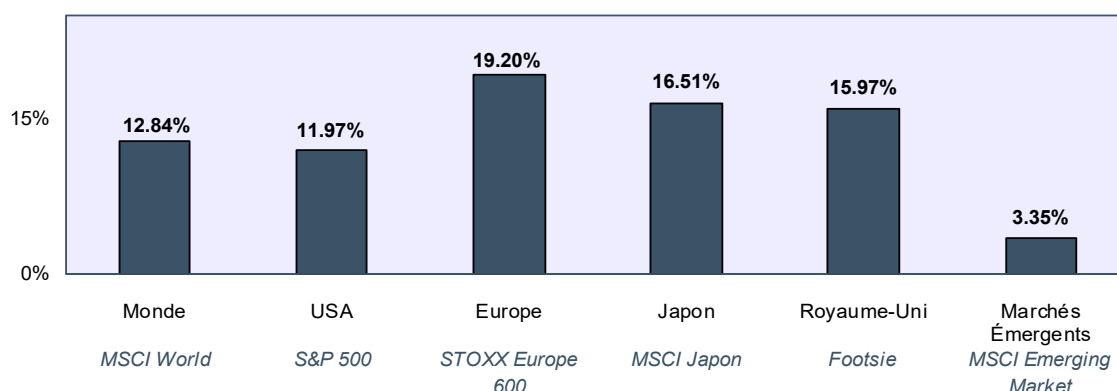


1. Rapport de Gestion

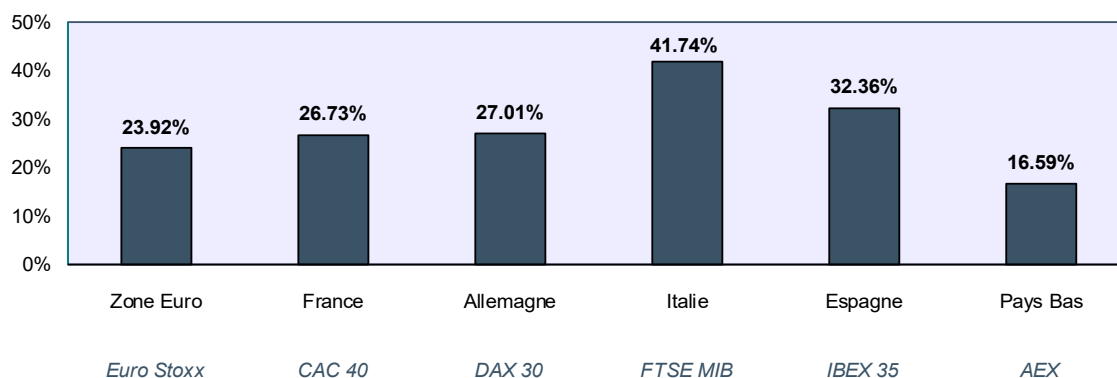
■ Evolution des marchés

■ Actions

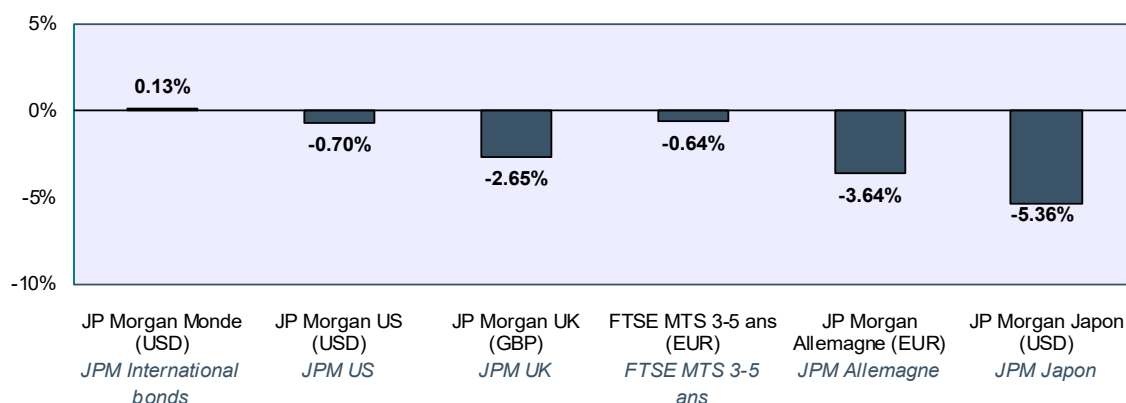
Du 30/09/2022 au 29/09/2023



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	29/09/2023 (en %)	30/09/2022 (en %)
Zone Euro	3.95	1.17
Royaume-Uni	5.41	3.34
USA	5.66	3.75
Japon	0.07	0.05



1. Rapport de Gestion

■ Politique de gestion

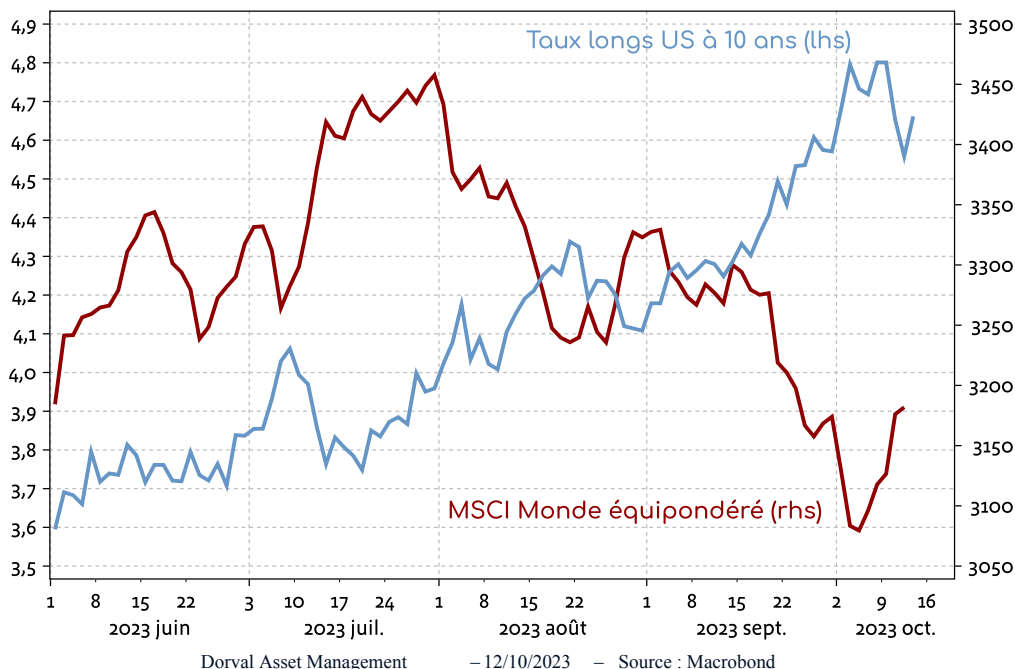
Le fonds/compartiments *SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS* investit la totalité de son actif dans les parts/actions de l'OPC maître *DORVAL GLOBAL CONVICTIONS* et, à titre accessoire, en liquidités.

1. Contexte économique et financier

Les investisseurs sont aux prises avec des raisonnements circulaires : ils sont moins pessimistes sur l'économie, ce qui fait remonter les taux d'intérêt réels..., ce qui finit par les rendre nerveux au sujet de la croissance future. Malgré la baisse de l'inflation, les rendements des obligations d'Etat ont récemment atteint de nouveaux plus hauts dans ce cycle. A ce stade, le niveau atteint par les taux à long terme ne constitue cependant pas une menace pour la valorisation des actions.

Les opérateurs de marché intégraient au premier semestre un scénario de baisse des taux d'intérêt qui aurait dû débiter au T4 2023 et s'accélérer en 2024 sous le coup d'une hypothétique récession. Ce scénario ne tenant plus devant la résilience des économies occidentales – dont surtout les Etats-Unis – les investisseurs ont été conduits à changer leur fusil d'épaule. Leur nouveau scénario est celui du maintien de taux d'intérêt plus élevés plus longtemps, en ligne avec le discours martelé sans relâche par les banques centrales. La hausse des taux à long terme est la conséquence logique de cette évolution. Sur le fond, elle n'a pas de raison d'inquiéter outre-mesure les marchés des actions puisqu'elle reflète une vue moins pessimiste de l'économie. Mais la rapidité de la hausse des taux longs crée un malaise qui pèse sur l'ensemble des prix des actifs risqués, dont les actions (graphique 1).

Les bourses mondiales plient sous le poids de la hausse rapide des taux à long terme

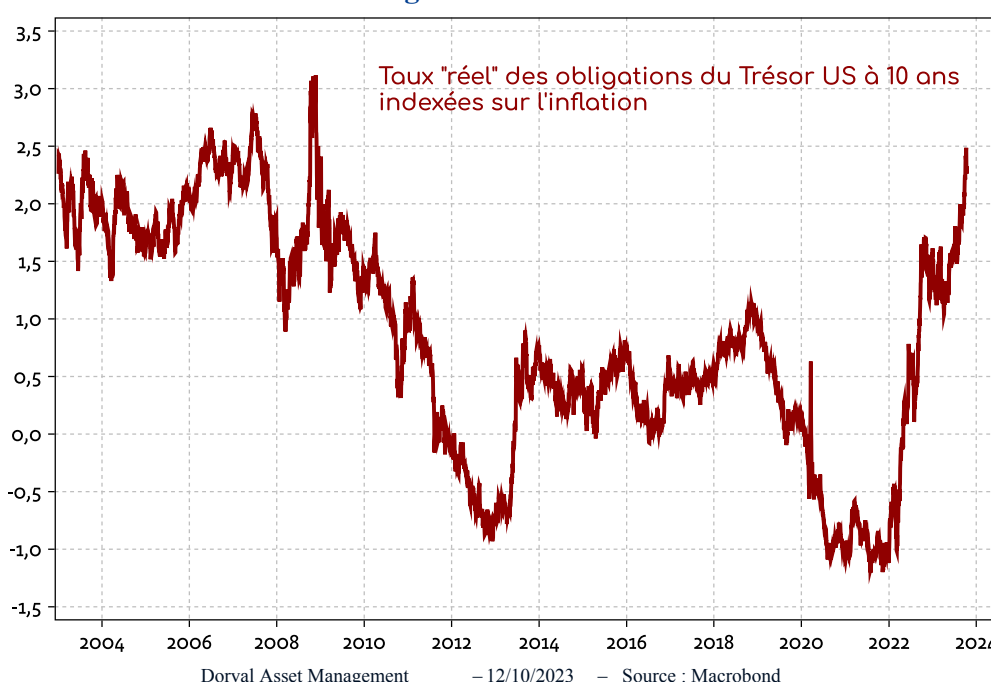




1. Rapport de Gestion

Pour mettre fin au malaise, il faut donc que les taux à long terme se stabilisent. Le scénario le plus constructif serait celui d'une stabilisation des taux à long terme induite à la fois par une valorisation désormais plus attractive et par le maintien d'un scénario macroéconomique relativement bénin. Aux Etats-Unis, les taux réels à long terme dépassent nettement les 2%, revenant ainsi à leur niveau d'avant la grande crise de 2008 (graphique 2), ce qui paraît confortable. De plus, les derniers chiffres d'inflation ont été clairement favorables, le prix du pétrole a rebaisé, et l'économie américaine ne semble à ce stade ni trop forte ni trop faible. Si cet environnement perdure, le réajustement récent des taux à long terme semble suffisant, et les perspectives économiques ne semblent pas menacées.

Les taux longs réels américains sont revenus à leur niveau d'avant la grande crise de 2008



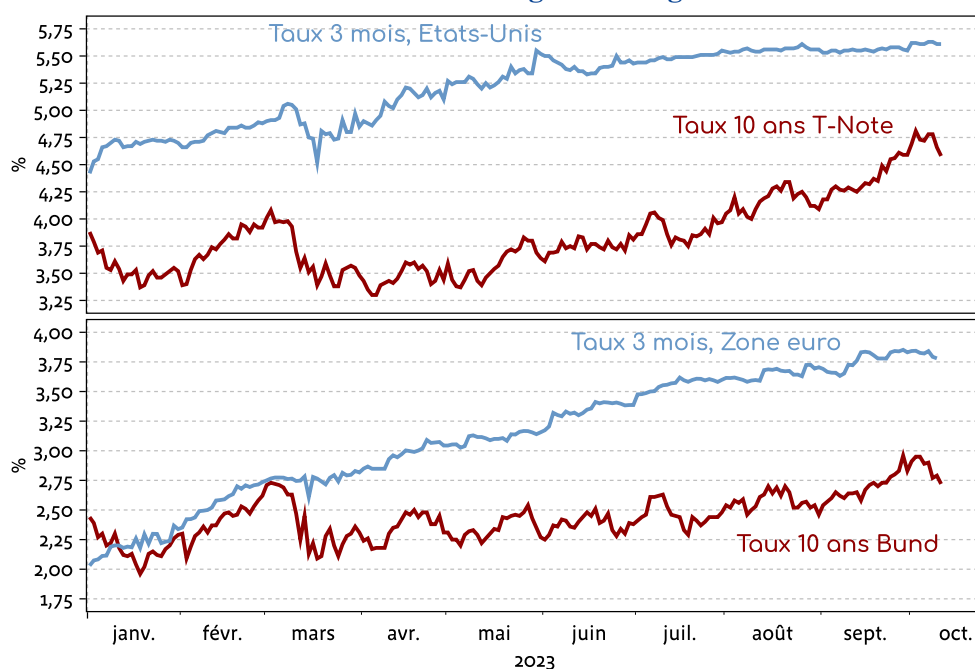
Il existe cependant d'autres scénarios moins agréables de sortie de la spirale haussière des taux à long terme. Celui, d'abord, que le changement d'environnement des taux d'intérêt réels conduise, comme au T4 2018, à une capitulation des marchés d'actifs risqués, capitulation qui finirait par provoquer une hausse des prix des obligations refuges, et donc une baisse des taux longs. On peut aussi craindre des événements financiers liés à la chute de valorisation des portefeuilles obligataires et/ou immobiliers dans certaines institutions financières, comme on a pu le connaître au printemps avec les banques régionales américaines. Ce type d'événement pourrait aussi attirer les investisseurs vers les obligations refuge et modifier le discours de banques centrales. Enfin, le contexte rend les investisseurs plus sensibles au moindre chiffre qui pourrait suggérer que, après plusieurs mois de très bonnes nouvelles sur ce front, l'inflation soit en train de s'installer, ce qui relancerait la probabilité perçue d'une récession à venir orchestrée par la Fed.



1. Rapport de Gestion

Avec des taux longs réels supérieurs à 2% aux Etats-Unis et enfin positifs en Europe, les raisons de snober le marché des obligations souveraines semblent se réduire. Mais la concurrence des marchés monétaires reste forte, avec des taux courts qui se situent encore environ 100 points de base au-dessus des taux à long terme (graphique 3). Il est certes justifié que les courbes de taux soient inversées puisque les banques centrales n'ont plus de raison de monter sensiblement leur taux, et que ces taux – désormais nettement supérieurs à l'inflation sous-jacente – ont des chances de rebaisser au moins un peu dans les années qui viennent. Mais la probabilité qu'un tel processus se déroule dans les mois qui viennent reste assez basse.

La concurrence du monétaire fragilise l'obligataire



Dorval Asset Management – 12/10/2023 – Source : Macrobond

Aux Etats-Unis, la dynamique économique pourrait certes se modérer un peu sous le poids d'une fermeture temporaire des administrations, et du fait de la reprise des remboursements des prêts étudiants. Mais, sur le fond, rien ne semble faire dévier le paquebot américain. Au contraire, les demandes d'indemnités chômage se sont à nouveau repliées sur des niveaux proches de 200.000 par semaine, ce qui reflète un grand dynamisme du marché du travail. En Europe, la situation économique est moins rassurante – ce qui rend les perspectives de taux d'intérêt un peu plus ouvertes – mais le marché du travail semble lui aussi résilient.

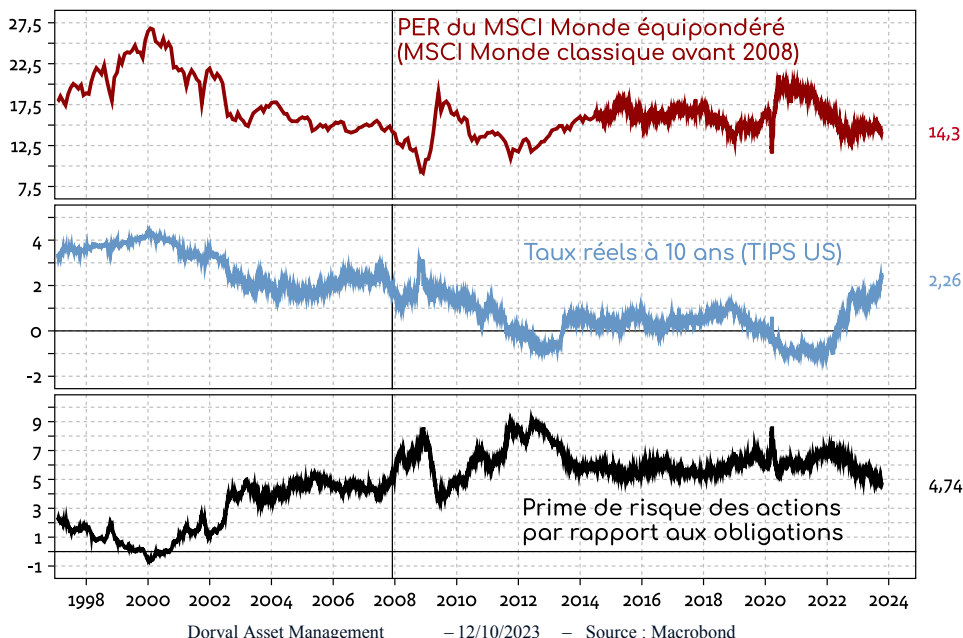
Si les taux à long terme ne rebaissent pas, voire continuent à monter, quel serait l'impact pour le marché des actions ? Il faut rester prudent sur cette question, car il n'existe aucune relation stable entre l'évolution des taux à long terme et la valorisation des actions. Une hausse trop rapide des taux longs provoque de la volatilité sur tous les marchés, mais la hausse des taux réels témoigne aussi d'une plus grande confiance dans la capacité de résilience de l'économie. Il existe aussi le risque que des taux réels élevés dépriment la prime de risque des actions à des niveaux dangereusement bas. Aujourd'hui, d'après nos calculs sur le MSCI Monde équilibré, cette prime de risque reste confortable au niveau mondial (graphique 4). Elle se situe à des niveaux proches de celui des années 2003-2007, et reste largement supérieure aux très bas niveaux du tournant des années 2000.



1. Rapport de Gestion

La prime de risque des actions mondiales reste confortable

Prime de risque = inverse du PER moins taux réels des obligations



2. Politique d'investissement

Octobre. Alors que les obligations ont poursuivi leur correction sur la première partie de mois, portant le 10 ans américain à plus de 4%, les actions internationales ont en revanche rebondi après un nouveau point bas cette année à -20%. L'atterrissage progressif de l'activité économique et l'ajustement déjà avancé des anticipations de resserrement monétaire combiné à un pessimisme extrême des investisseurs ont favorisé ce mouvement. Nous avons conservé un positionnement défensif sur les actions au regard de la tension très forte sur le marché du travail aux Etats-Unis qui ne permet pas selon nous à la Réserve fédérale d'interrompre son cycle de resserrement. En conséquence, la performance du fonds est restée limitée sur le mois. Le thème de Sélection Responsable Internationale affiche un net rebond. En revanche, le thème des Relances Vertes marque le pas en relatif à la suite d'une faiblesse de l'Asie développée dans le sillage des aléas liés au Covid en Chine. En dépit de la remontée des taux, les taux réels européens restent très négatifs. Nous avons profité de la détente en fin de mois pour mettre en place une position vendeuse de taux allemands à 5 ans. Il nous apparaît toujours prématuré de nous exposer au marché obligataire que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis pour le moment.

Novembre. Si les Bourses mondiales poursuivent leur rebond en novembre, le marché obligataire se joint au rallye, en rupture avec les mois précédents. Les signaux de désinflation ainsi qu'une certaine résilience de l'activité économique permettent une réduction des primes de risques. La perspective d'une sortie prochaine de la politique zéro Covid en Chine ainsi que les mesures de soutien au secteur sinistré de l'immobilier contribuent à ce retournement du sentiment. En réponse à ces évolutions, nous avons remonté notre exposition aux actions en nous positionnant sur les marchés des pays émergents. Au sein de nos thématiques, la Relance Verte, positionnée sur les sociétés qui bénéficient des plans de relance des états à destination de la transition énergétique, affiche une forte performance sur le mois, notamment grâce à la contribution des métaux, sensibles à la demande chinoise. Notre exposition tactique en futures MSCI Emergents apporte une contribution significative sur le mois.



1. Rapport de Gestion

Pour quelques mois encore une poursuite de la désinflation et un ralentissement modéré de l'activité semblent se dessiner. Ce contexte est favorable à une allocation actions-cash, la valorisation du marché obligataire restant peu attractive, selon nous. L'enjeu clé maintenant va être d'appréhender l'ampleur du ralentissement qui se dessine devant nous.

Décembre. Après deux mois de hausse, portés par un positionnement trop prudent des investisseurs, des signaux de désinflation et la perspective d'une sortie de la politique de Zéro covid en Chine, les marchés consolident en décembre. La réduction de la prime de risque rend les marchés plus sensibles aux surprises : discours ferme de la BCE et modification du programme monétaire de la BOJ. Quant à la réouverture chinoise, avec l'explosion des cas de Covid, elle a des effets ambigus. Le fonds résiste bien en relatif à son indicateur de référence en décembre, en cohérence avec son taux d'exposition aux actions. Nos deux principaux thèmes, Sélection Responsable Internationale et Relances vertes, reculent en ligne avec le MSCI Monde équilibré. Les deux thèmes tactiques initiés en novembre sur les petites capitalisations européennes et les émergents, poursuivent leur surperformance relative. Enfin, la position vendeuse de dette allemande à 5 ans et acheteuse de dette américaine à 5 ans contribue positivement sur le mois. Les perspectives 2023 sont incertaines : récession/fin de l'inflation ou résilience/poursuite des tensions sont deux scénarios également probables. Nous débutons l'année avec un risque modérée et nous adapterons notre stratégie en dynamique en fonction de l'évolution du contexte.

Janvier. Démentant le pessimisme des investisseurs, la poursuite de la désinflation et les signaux de ralentissement modéré de l'économie ont favorisé une détente des taux obligataires et un fort mouvement haussier sur les actions, notamment en Europe. Dans cet environnement particulièrement porteur pour les actifs risqués, nous avons renforcé notre exposition aux actions en augmentant le poids de notre thème cœur : Sélection Responsable Internationale. Le thème des Relances Vertes, porté par de nouvelles mesures de soutien aux investissements dans la transition énergétique en Europe, poursuit sa surperformance. Enfin, le thème sur la réduction des primes de risque dans les marchés émergents et les petites et moyennes capitalisations européennes affichent également des contributions relatives positives. A ce stade, le diagnostic que nous pouvons faire sur l'économie est plutôt rassurant mais il reste une incertitude forte sur l'impact du resserrement passé des conditions monétaires par les banques centrales sur l'activité économique, et en premier lieu aux Etats-Unis. Pour nous prémunir de ce scénario adverse, nous avons constitué une position sur les obligations américaines à 10 ans, sans risque de change.

Février. La résilience de l'activité économique en Europe et aux Etats et la révision en hausse des statistiques d'inflation ont relancé les tensions sur les marchés obligataires qui progressent de 50 points de base sur le mois. Les actions américaines reperdent une partie de leurs gains de début d'année sur la remontée des anticipations du taux terminal de la Fed à près de 5.5%. L'inverse se produit en Europe avec un discours plus accommodant de certains membres de la BCE. Les actions européennes, dont la valorisation est attractive et qui sont plus sensibles à la réouverture chinoise, poursuivent leur rattrapage. Nous avons réduit notre exposition au risque actions en cédant les émergents, sensibles aux tensions obligataires et à l'appréciation du dollar. Nous avons également mis en place des couvertures optionnelles sur les actions américaines et dans une moindre mesure européenne. Le choix de rester à l'écart des obligations a été positif sur le mois, d'autant que la rémunération de la poche monétaire, investie en dette courte, progresse rapidement. Nous restons positifs sur les perspectives des marchés d'actions, avec une préférence pour l'Europe, toutefois les tensions obligataires pèsent sur la tendance. Cette correction pourrait faire émerger des opportunités d'investissement prochainement.

Mars. Les faillites successives des banques Silicon Valley Bank aux Etats-Unis puis de Crédit Suisse en Europe, conséquences des fortes hausses de taux, testent la résolution des banques centrales dans leur combat contre l'inflation.



1. Rapport de Gestion

Le risque d'une redite de la crise financière de 2008 paraît toutefois écarté à court terme. Le rebond rapide des marchés d'actions atteste d'une lecture positive sur l'action des banques centrales avec un point haut du cycle de resserrement en vue alors que l'activité ne décélère que lentement. En réponse à la montée des risques financiers, nous avons mis en œuvre une politique prudentielle : vente du thème sur les primes de risque en Europe (futurs banques et petites et moyennes capitalisations) et couverture temporaire de 10% du risque actions. Puis, nous avons réexposé le fonds en faisant évoluer sa structure : réduction du panier cœur, Sélection Responsable International, au profit d'un panier de valeurs internationales défensives afin de réduire la cyclicité de notre exposition aux actions.

Avril. Bien que la crise autour des banques régionales américaines ne soit pas totalement derrière nous, le risque de contagion s'éloigne du fait de l'intervention déterminée de la Réserve fédérale et du FDIC avec l'appui du Trésor US. Par ailleurs, la désinflation par réduction des problèmes d'offre se poursuit, ce qui a l'avantage à la fois de calmer les banques centrales et de redonner du pouvoir d'achat aux ménages. Dans ces conditions, nous avons conservé le taux d'exposition et l'allocation thématique inchangée. L'ensemble des paniers thématiques « Relance Verte » par nature plus cyclique, « Global défensif » ainsi que le panier cœur « Sélection Responsable International », donne au portefeuille un équilibre entre thème cyclique et thème défensif. Le reste du portefeuille est investi en titres monétaires dont le rendement progresse au fur et à mesure de la hausse des taux de la Banque centrale européenne.

Mai. Dans un contexte économique incertain, marqué par les conséquences économiques du resserrement des conditions financières, l'indice MSCI Monde équilibré fait du surplace. En revanche, certaines valeurs de la technologie s'envolent, portées par les spéculations entourant le développement de l'intelligence artificielle générative et la demande de composants informatiques qui l'accompagne. L'extrême concentration des performances autour d'un petit groupe de valeurs n'est pas favorable à l'approche équilibrée. Seule la thématique des Relances Vertes contribue positivement à la performance sur le mois. Le panier Global Ultra Défensif corrige dans le sillage du marché obligataire alors que les négociations autour du plafond de la dette aux Etats-Unis apparaissent sur le point d'aboutir. Enfin, notre panier cœur, Sélection Responsable Internationale, termine le mois proche de l'équilibre grâce à la contribution de sa composante japonaise. L'économie mondiale reste résiliente et les tensions inflationnistes refluent progressivement. Nous maintenons une exposition modérée aux actions et un équilibre entre les thématiques défensives et cycliques. Nous continuons à préférer le monétaire aux taux longs, moins rémunérateurs.

Juin. Les actions internationales, avec les Etats-Unis et le Japon en tête, bénéficient du recul des anticipations de récession sur le mois. En dépit d'un discours toujours restrictif des banquiers centraux, à l'exception notable du Japon, et des tensions obligataires sur les parties courtes des courbes, le sentiment des investisseurs s'améliore et contribue à un élargissement du rebond boursier. Ce contexte est plus favorable à notre approche équilibrée ('Sélection Responsable Internationale'). Si le thème 'Relances Vertes' accompagne le rebond, le thème 'Global Défensif', concentré sur les valeurs les moins sensibles au cycle, stagne sur le mois. La réduction du stress macroéconomique est compatible avec une poursuite de l'élargissement de la reprise boursière favorable à l'approche équilibrée mise en œuvre dans le fonds. Nous continuons à préférer le monétaire aux taux longs, moins rémunérateurs et plus volatiles. Le taux apparent de notre portefeuille de billets de trésorerie est dorénavant proche de 3.7%.

Juillet. La désinflation dans le monde développé se confirme et se généralise au mois de juillet. Aux Etats-Unis d'abord, les derniers chiffres du déflateur de la consommation sont très rassurants pour ce qui est de la dynamique de court terme des prix. Même en Europe, où la désinflation est plus récente, le retournement est visible. Le ralentissement des prix est désormais intégré dans le discours des banques centrales. De son côté, la croissance mondiale est toujours résiliente avec des hétérogénéités. L'activité aux Etats-Unis est plus dynamique qu'en Europe. La Chine reste atone mais les autorités sont à son chevet. Le contexte reste favorable à une plus large diffusion de la hausse des marchés.



1. Rapport de Gestion

Le MSCI Monde équilibré fait mieux en juillet que son équivalent pondéré par les capitalisations pour la première fois depuis quatre mois. Comme en juin, le panier « Global Défensif » sous-performe les autres thèmes en portefeuille, en ligne avec sa sensibilité plus faible au marché. Au cours du mois, ce thème a été réduit au profit d'une poche tactique composé de trackers émergents, EMU Small cap et Monde euro couvert. Le taux d'exposition aux actions a été augmenté de 2%. Le taux de rendement apparent de notre portefeuille de billets de trésorerie est dorénavant autour de 3.75%.

Août. L'amélioration du mix croissance-inflation aux États-Unis en fin de mois a permis de calmer les tensions obligataires qui ont porté les taux réels américains à 2%, un point haut de 15 ans. Les actions internationales limitent ainsi leur consolidation mais, sous la surface, de grandes divergences apparaissent. Les valeurs cycliques sous-performent nettement sur le mois en réponse à la déception liée à la faiblesse des mesures de relance annoncées en Chine. En conséquence, le thème des relances vertes est largement pénalisé. En revanche, les valeurs défensives, bien qu'en baisse, résistent mieux. Dans les mois à venir, l'activité économique devrait bénéficier des gains de pouvoir d'achat permis par la désinflation, et, d'ici quelques mois, par la fin du cycle de déstockage dans l'industrie. Si cette idée est confirmée, ce sera plutôt favorable aux actions et moins aux obligations d'État. Nous maintenons notre construction majoritairement actions/cash. Le rendement de la poche monétaire, investie en billets de trésorerie d'entreprises respectant nos critères à la fois de crédit et d'ISR de 1er plan, se rapproche des 4%.

Septembre. Dans ce mouvement de consolidation lié à la hausse des taux longs, le fonds enregistre une baisse modérée notamment liée à la résistance relative de la thématique 'Global défensives'. La préférence pour le monétaire a également été favorable dans ce contexte de correction obligataire. L'ESG est au cœur de notre processus de gestion et les équipes s'assurent de la mise en œuvre d'actions d'engagement, individuel ou collaboratif, en lien avec les indicateurs ESG retenus sur ce fonds, à savoir la promotion d'objectifs de réductions des émissions de carbone ainsi que l'intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants. Nous continuons également à participer aux campagnes Science-Based Targets et Disclosure du CDP afin d'appeler plusieurs milliers d'entreprises dans le monde à prendre des engagements forts et à communiquer sur leur réduction des émissions de carbone. Enfin, Dorval AM s'implique cette année dans un groupe de travail de l'AFG sur les plans de transition, en veillant à pousser à intégrer ces éléments dans la rémunération des dirigeants. Nous veillerons à communiquer de manière exhaustive nos actions dans notre prochain rapport d'engagement.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
DORVAL GLOBAL CONVICTIONS I	13 468 821,05	348 862,90

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,67%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.



1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi Energie Climat.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-l'exercice-des-droits-de-vote>.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

¹ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2022* : 27 383 602 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2022 : 9 378 250 €

Effectifs concernés : 363

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2022*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2022 : 9 689 885 € dont,

- Cadres supérieurs : 2 647 162 €

- Membres du personnel : 7 042 723 €

Effectifs concernés : 54



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DORVAL GLOBAL CONVICTIONS. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,54% TTC, dont 1,30% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,24% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), desquels il convient de retrancher les rétrocessions 0,46%, pour la part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS A1.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DORVAL GLOBAL CONVICTIONS. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,04% TTC, dont 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,24% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), desquels il convient de retrancher les rétrocessions 0,46%, pour la part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DORVAL GLOBAL CONVICTIONS. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,96% TTC, dont 1,72% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,24% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), desquels il convient de retrancher les rétrocessions 0,46%, pour la part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS RE.

Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement d'Entreprise SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 15/02/2024 16:53:49



Isabelle Bousquie
Associé



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	71 572 574,94	56 910 298,55
OPC MAÎTRE	71 572 574,94	56 910 298,55
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	224 422,56	146 915,62
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	224 422,56	146 915,62
COMPTES FINANCIERS	149 337,79	202 692,80
Liquidités	149 337,79	202 692,80
TOTAL DE L'ACTIF	71 946 335,29	57 259 906,97



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	72 069 935,40	57 467 339,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	16 801,30	129 863,59
Résultat de l'exercice (a,b)	-277 497,93	-498 972,50
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	71 809 238,77	57 098 230,76
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	137 096,52	161 676,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	137 096,52	161 676,21
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	71 946 335,29	57 259 906,97

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 535,48	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	4 535,48	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	936,11
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	936,11
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 535,48	-936,11
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	252 400,46	423 801,63
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-247 864,98	-424 737,74
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-29 632,95	-74 234,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-277 497,93	-498 972,50



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de septembre. Pour 2023, il s'agit du 29 septembre.

L'exercice couvre la période du **1^{er} octobre 2022 au 29 septembre 2023**.

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
 - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
 - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.



5. Comptes de l'exercice

- Les **titres de créances négociables (TCN)** sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les **sommes distribuables** sont capitalisées.



5. Comptes de l'exercice

3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

1. Pour la Part I

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière, dont les honoraires du Commissaire aux Comptes : 0,80% maximum l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	-commissions de gestion indirectes* : 0,70% maximum l'an. -commissions de souscription et de rachat indirectes : néant.	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	N/A
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,70 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

2. Pour la Part RE

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière, dont les honoraires du Commissaire aux Comptes : 1,72% maximum l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	-commissions de gestion indirectes* : 0,70% maximum l'an. -commissions de souscription et de rachat indirectes : néant.	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	N/A
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,70 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.



5. Comptes de l'exercice

3. Pour la Part A1

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière, dont les honoraires du Commissaire aux Comptes : 1,3% maximum l'an de l'actif net.	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	-commissions de gestion indirectes* : 0,70% maximum l'an. -commissions de souscription et de rachat indirectes : néant.	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	N/A
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,70 % TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

5. Pour toutes les parts

Le taux des frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (hors honoraires du Commissaire aux Comptes) n'y sont pas actuellement assujettis.

Frais de transaction :

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectués au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires :

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche a été mise en place au sein de la Société de Gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : www.im.natixis.com



5. Comptes de l'exercice

Rappel des frais du fonds maître « DORVAL GLOBAL CONVICTIONS » :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais administratifs externes à la société de gestion,
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas de Fonds investissant à plus de 20% dans des Fonds de droit français ou étranger, des FIA de droit français ou des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne, ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, mention du niveau maximal des frais et commissions indirects.
- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Fonds a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Fonds ,
- Des commissions de mouvement facturées au Fonds ,

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème	
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part R	2,00 % TTC maximum
	Actif net	Part N	1,30 % TTC maximum
	Actif net	Part I	0,70 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions de souscriptions et frais de gestion)	Actif net	Nuls	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Instruments dérivés : Néant	
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indice de référence, si la performance du FCP est positive (cf. détails ci-après)	

L'ensemble de ces frais est présenté toutes taxes comprises (TTC).



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	57 098 230,76	41 831 608,65
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	21 445 748,70	27 269 973,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-8 029 143,95	-7 693 177,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	16 758,97	105 697,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 525 559,27	-3 991 083,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 855 885,43	1 330 326,16
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 330 326,16	-5 321 409,33
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-247 864,98	-424 737,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (***)	-50,00 (**)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	71 809 238,77	57 098 230,76

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(**) 30/09/2022 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.

(***) 29/09/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.



5. Comptes de l'exercice

■ SOUSCRIPTIONS RACHATS^(*)

	29/09/2023	30/09/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	21 445 748,70	27 269 973,00
Versements de la réserve spéciale de participation	1 461 576,81	2 190 533,03
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	1 974 228,07	2 827 460,43
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	5 237 007,70	5 827 889,61
Abondements de l'entreprise	10 991 462,45	12 262 113,46
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	1 712 228,99	4 161 976,47
Transferts provenant d'un CET	31 848,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	37 396,68	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>15 597,66</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	8 029 143,95	7 693 177,94
Rachats	5 643 597,41	4 322 403,72
Transferts à destination d'un autre OPC	2 385 546,54	3 370 774,22

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	110 999,09
	Rétrocession de frais de gestion	113 423,47
TOTAL DES CRÉANCES		224 422,56
DETTES		
	Rachats à payer	88 964,30
	Frais de gestion fixe	48 132,22
TOTAL DES DETTES		137 096,52
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		87 326,04

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS A1		
Parts souscrites durant l'exercice	58 438,8271	570 978,05
Parts rachetées durant l'exercice	-6 264,1106	-60 883,36
Solde net des souscriptions/rachats	52 174,7165	510 094,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	117 948,9621	
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 522 539,1901	19 418 337,02
Parts rachetées durant l'exercice	-607 887,0777	-7 781 301,22
Solde net des souscriptions/rachats	914 652,1124	11 637 035,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 368 713,8160	
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS RE		
Parts souscrites durant l'exercice	141 145,6849	1 456 433,63
Parts rachetées durant l'exercice	-17 986,0896	-186 959,37
Solde net des souscriptions/rachats	123 159,5953	1 269 474,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	225 386,8428	



5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS A1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS RE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/09/2023
Parts SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS A1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 453,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Rétrocessions des frais de gestion	4 410,03
Parts SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	515 960,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	294 684,25
Parts SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	32 169,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,72
Rétrocessions des frais de gestion	9 089,10

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/09/2023
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			71 572 574,94
	FR0010690974	DORVAL GLOBAL CONVICTIONS I	71 572 574,94
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			71 572 574,94



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-277 497,93	-498 972,50
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-277 497,93	-498 972,50

	29/09/2023	30/09/2022
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS A1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-9 799,56	-8 718,02
Total	-9 799,56	-8 718,02

	29/09/2023	30/09/2022
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-238 184,17	-471 290,96
Total	-238 184,17	-471 290,96

	29/09/2023	30/09/2022
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-29 514,20	-18 963,52
Total	-29 514,20	-18 963,52



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 801,30	129 863,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	16 801,30	129 863,59

	29/09/2023	30/09/2022
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS A1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	269,14	1 436,96
Total	269,14	1 436,96

	29/09/2023	30/09/2022
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	15 991,24	126 064,43
Total	15 991,24	126 064,43

	29/09/2023	30/09/2022
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	540,92	2 362,20
Total	540,92	2 362,20



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	39 874 723,64	47 670 956,36	41 831 608,65	57 098 230,76	71 809 238,77
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS A1 en EUR					
Actif net	0,00	0,00	320 183,53	630 019,45	1 149 905,28
Nombre de titres	0,00	0,00	30 829,0030	65 774,2456	117 948,9621
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	10,38578	9,57851	9,74917
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,52	0,02	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,09	-0,13	-0,08
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS I en EUR					
Actif net	39 874 723,64	47 658 893,78	41 209 817,79	55 434 162,21	68 348 576,02
Nombre de titres	3 339 734,8653	3 775 727,8392	3 069 089,8013	4 454 061,7036	5 368 713,8160
Valeur liquidative unitaire	11,93948	12,62243	13,42737	12,44575	12,73090
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,03	-0,01	0,67	0,02	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,09	-0,09	-0,07	-0,10	-0,04
Part SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS RE en EUR					
Actif net	0,00	12 062,58	301 607,33	1 034 049,10	2 310 757,47
Nombre de titres	0,00	1 157,0581	27 384,0539	102 227,2475	225 386,8428
Valeur liquidative unitaire	0,00	10,42521	11,01397	10,11520	10,25240
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,55	0,02	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,02	-0,14	-0,18	-0,13



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
DORVAL GLOBAL CONVICTIONS I	EUR	758,19	71 572 574,94	99,67
TOTAL FRANCE			71 572 574,94	99,67
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			71 572 574,94	99,67
TOTAL Organismes de placement collectif			71 572 574,94	99,67
Créances			224 422,56	0,31
Dettes			-137 096,52	-0,19
Comptes financiers			149 337,79	0,21
Actif net			71 809 238,77	100,00



6. Annexe(s)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Dorval Global Convictions

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

Part Assureur A1 - Code ISIN : FR0013531472

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 30/09/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le FCPE est un Fonds nourricier de la part I du maître DORVAL GLOBAL ALLOCATION. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du nourricier peut être inférieure à celle du maître en raison de ses propres frais. L'objectif du fonds maître est: d'offrir un rendement net de frais supérieur à celui de l'indicateur de référence constitué pour 60% de l'indice *€STR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro - Code Bloomberg : OISESTR Index)* et pour 40% de l'indice *MSCI World Equal Weighted Net Total Return Local Index (Code Bloomberg : M4WOEW Index)*, dividendes nets réinvestis, et de s'exposer aux marchés de taux et d'actions internationaux en bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des sociétés sur une période d'investissement de 5 ans. La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le Fonds. Pour autant, l'univers d'investissement initial du Fonds n'est pas limité aux titres contenus dans l'indicateur de référence. L'univers d'investissement initial est constitué de valeurs mobilières diversifiées françaises et internationales, notées sur des critères extra-financiers selon l'approche propriétaire de Dorval Asset Management. Le périmètre concerné est constitué des émetteurs présents dans la base MSCI retraités des titres présentant des absences de données (secteur IVA, code ISIN, capitalisation) et hors titres supranationaux, compagnies privées et coopérative. Il est décliné en périmètre d'investissement (1821 émetteurs) puis périmètre investissable (1446 émetteurs) après application de nos politiques de gestion des exclusions, de gestion des controverses et élimination des émetteurs dont la note environnementale et/ou sociale et/ou de gouvernance et/ou la note synthétique ESG est sous les minimum fixés. L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
- La construction et la gestion du portefeuille reposent sur : (a) une identification des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, (b) une définition du niveau de risque retenu pour le portefeuille, (c) une construction de paniers d'actions équilibrées et d'obligations au sein de ces thématiques, depuis une méthodologie propriétaire de notation. Une analyse extra-financière assise sur les enjeux ESG considérés comme les plus significatifs pour la Société de Gestion (dont émissions carbone, traitement des déchets, gestion du capital humain, protection des données personnelles, qualité du conseil d'administration, respect des minoritaires, lutte contre la corruption) est réalisée pour chaque valeur. Le pilier "Gouvernance" représente à minima 50% de la note ESG, note issue de la méthodologie ISR propriétaire de Dorval Asset Management. Les données chiffrées sont au 30 juin 2023. L'approche retenue est de type "Best-in-Universe", elle peut créer des biais sectoriels assumés. Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant de fournisseurs de données externes. Ces données ne font pas systématiquement l'objet d'une vérification de leur qualité de la part de la Société de Gestion. Elle place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux.
- La part des marchés actions, y compris les petites (entre 0 et 2 milliards d'euros) et moyennes (entre 2 et 10 milliards d'euros) capitalisations et les marchés émergents, pourra représenter jusqu'à 60% de l'actif du FCP en exposition. La part des marchés de taux/crédit (public ou privé), y compris émergents, en titres vifs, y compris dans les obligations "investment grade" ou "spéculatives" ou d'une notation jugée équivalente par la société de gestion et de toutes maturités, pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCP en investissement. Fourchette de sensibilité : -5 et +10. Exposition au risque de taux : entre 0 et 200%. Le poids du monétaire pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif notamment en cas de risque important sur les marchés de capitaux. Exposition au risque de change : jusqu'à 100% de son actif. Exposition cumulée aux marchés émergents (actions + taux + devises) : maximum 100% de l'actif net.
- L'engagement sur dérivés est limité à 100% de l'actif net du Maître, pouvant ainsi porter son exposition globale à 200% de l'actif net.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat du Produit détenu à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER Assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise. Il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des produits de taux et/ou des produits actions des marchés internationaux sur un horizon minimum de placement de 5 ans (horizon à long terme), peuvent supporter des pertes temporaires et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Gestionnaire de PER** : ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Le règlement, le rapport annuel, les derniers documents périodiques et la valeur liquidative du Produit sont disponibles auprès de votre Entreprise, sur votre Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com, auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 320 EUR	4 670 EUR
	Rendement annuel moyen	-56,8%	-14,1%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 480 EUR	7 860 EUR
	Rendement annuel moyen	-15,2%	-4,7%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 540 EUR	9 680 EUR
	Rendement annuel moyen	-4,6%	-0,6%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 690 EUR	10 870 EUR
	Rendement annuel moyen	16,9%	1,7%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Sélection Dorval Global Convictions I (C) EUR) effectué entre 2015 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2017 et 2022 pour le scénario intermédiaire et entre 2016 et 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	690 EUR	1 457 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	7,0%	3,0% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,4% avant déduction des coûts et de -0,6% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 91 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	2,00% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	190 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre gestionnaire de PER. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 1 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou le groupe d'entreprises désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues par le Code du travail.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Dorval Global Convictions

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)
Part I (C) EUR - Code AMF : 990000098119

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 30/09/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le FCPE est un Fonds nourricier de la part I du maître DORVAL GLOBAL ALLOCATION. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du nourricier peut être inférieure à celle du maître en raison de ses propres frais. L'objectif du fonds maître est: d'offrir un rendement net de frais supérieur à celui de l'indicateur de référence constitué pour 60% de l'indice *€STR capitalisé* (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro - Code Bloomberg : OISESTR Index) et pour 40% de l'indice *MSCI World Equal Weighted Net Total Return Local Index* (Code Bloomberg : M4WOEW Index), dividendes nets réinvestis, et de s'exposer aux marchés de taux et d'actions internationaux en bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des sociétés sur une période d'investissement de 5 ans. La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le Fonds. Pour autant, l'univers d'investissement initial du Fonds n'est pas limité aux titres contenus dans l'indicateur de référence. L'univers d'investissement initial est constitué de valeurs mobilières diversifiées françaises et internationales, notées sur des critères extra-financiers selon l'approche propriétaire de Dorval Asset Asset Management. Le périmètre concerné est constitué des émetteurs présents dans la base MSCI retraités des titres présentant des absences de données (secteur IVA, code ISIN, capitalisation) et hors titres supranationaux, compagnies privées et coopérative. Il est décliné en périmètre d'investissement (1821 émetteurs) puis périmètre investissable (1446 émetteurs) après application de nos politiques de gestion des exclusions, de gestion des controverses et élimination des émetteurs dont la note environnementale et/ou sociale et/ou de gouvernance et/ou la note synthétique ESG est sous les minimum fixés. L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
- La construction et la gestion du portefeuille reposent sur : (a) une identification des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, (b) une définition du niveau de risque retenu pour le portefeuille, (c) une construction de paniers d'actions équilibrées et d'obligations au sein de ces thématiques, depuis une méthodologie propriétaire de notation. Une analyse extra-financière assise sur les enjeux ESG considérés comme les plus significatifs pour la Société de Gestion (dont émissions carbone, traitement des déchets, gestion du capital humain, protection des données personnelles, qualité du conseil d'administration, respect des minoritaires, lutte contre la corruption) est réalisée pour chaque valeur. Le pilier "Gouvernance" représente à minima 50% de la note ESG, note issue de la méthodologie ISR propriétaire de Dorval Asset Management. Les données chiffrées sont au 30 juin 2023. L'approche retenue est de type "Best-in-Universe", elle peut créer des biais sectoriels assumés. Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant de fournisseurs de données externes. Ces données ne font pas systématiquement l'objet d'une vérification de leur qualité de la part de la Société de Gestion. Elle place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux.
- La part des marchés actions, y compris les petites (entre 0 et 2 milliards d'euros) et moyennes (entre 2 et 10 milliards d'euros) capitalisations et les marchés émergents, pourra représenter jusqu'à 60% de l'actif du FCP en exposition. La part des marchés de taux/crédit (public ou privé), y compris émergents, en titres vifs, y compris dans les obligations "investment grade" ou "spéculatives" ou d'une notation jugée équivalente par la société de gestion et de toutes maturités, pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCP en investissement. Fourchette de sensibilité : -5 et +10. Exposition au risque de taux : entre 0 et 200%. Le poids du monétaire pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif notamment en cas de risque important sur les marchés de capitaux. Exposition au risque de change : jusqu'à 100% de son actif. Exposition cumulée aux marchés émergents (actions + taux + devises) : maximum 100% de l'actif net.
- L'engagement sur dérivés est limité à 100% de l'actif net du Maître, pouvant ainsi porter son exposition globale à 200% de l'actif net.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise. Il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des produits de taux et/ou des produits actions des marchés internationaux sur un horizon minimum de placement de 5 ans (horizon à long terme), peuvent supporter des pertes temporaires et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 320 EUR	4 670 EUR
	Rendement annuel moyen	-56,8%	-14,1%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 520 EUR	8 060 EUR
	Rendement annuel moyen	-14,8%	-4,2%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 590 EUR	9 920 EUR
	Rendement annuel moyen	-4,1%	-0,2%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 750 EUR	11 140 EUR
	Rendement annuel moyen	17,5%	2,2%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre 2015 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2017 et 2022 pour le scénario intermédiaire et entre 2016 et 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	643 EUR	1 225 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	6,5%	2,5% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,3% avant déduction des coûts et de -0,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 56 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	1,50% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	143 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations réglementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou le groupe d'entreprises désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

Produit

Sélection Dorval Global Convictions

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)
Part RE(C) EUR - Code AMF : 990000124409

Site internet de la Société de Gestion : www.im.natixis.com

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés. Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 30/09/2023.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

Durée Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs

- Le FCPE est un Fonds nourricier de la part I du maître DORVAL GLOBAL ALLOCATION. L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de son maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du nourricier peut être inférieure à celle du maître en raison de ses propres frais. L'objectif du fonds maître est: d'offrir un rendement net de frais supérieur à celui de l'indicateur de référence constitué pour 60% de l'indice *€STR capitalisé* (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro - Code Bloomberg : OISESTR Index) et pour 40% de l'indice *MSCI World Equal Weighted Net Total Return Local Index* (Code Bloomberg : M4WOEW Index), dividendes nets réinvestis, et de s'exposer aux marchés de taux et d'actions internationaux en bénéficiant d'une approche des opportunités et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des sociétés sur une période d'investissement de 5 ans. La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le Fonds. Pour autant, l'univers d'investissement initial du Fonds n'est pas limité aux titres contenus dans l'indicateur de référence. L'univers d'investissement initial est constitué de valeurs mobilières diversifiées françaises et internationales, notées sur des critères extra-financiers selon l'approche propriétaire de Dorval Asset Management. Le périmètre concerné est constitué des émetteurs présents dans la base MSCI retraités des titres présentant des absences de données (secteur IVA, code ISIN, capitalisation) et hors titres supranationaux, compagnies privées et coopérative. Il est décliné en périmètre d'investissement (1821 émetteurs) puis périmètre investissable (1446 émetteurs) après application de nos politiques de gestion des exclusions, de gestion des controverses et élimination des émetteurs dont la note environnementale et/ou sociale et/ou de gouvernance et/ou la note synthétique ESG est sous les minimum fixés. L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
- La construction et la gestion du portefeuille reposent sur : (a) une identification des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, (b) une définition du niveau de risque retenu pour le portefeuille, (c) une construction de paniers d'actions équilibrées et d'obligations au sein de ces thématiques, depuis une méthodologie propriétaire de notation. Une analyse extra-financière assise sur les enjeux ESG considérés comme les plus significatifs pour la Société de Gestion (dont émissions carbone, traitement des déchets, gestion du capital humain, protection des données personnelles, qualité du conseil d'administration, respect des minoritaires, lutte contre la corruption) est réalisée pour chaque valeur. Le pilier "Gouvernance" représente à minima 50% de la note ESG, note issue de la méthodologie ISR propriétaire de Dorval Asset Management. Les données chiffrées sont au 30 juin 2023. L'approche retenue est de type "Best-in-Universe", elle peut créer des biais sectoriels assumés. Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant de fournisseurs de données externes. Ces données ne font pas systématiquement l'objet d'une vérification de leur qualité de la part de la Société de Gestion. Elle place la Gouvernance au cœur de l'analyse ESG et peut minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux.
- La part des marchés actions, y compris les petites (entre 0 et 2 milliards d'euros) et moyennes (entre 2 et 10 milliards d'euros) capitalisations et les marchés émergents, pourra représenter jusqu'à 60% de l'actif du FCP en exposition. La part des marchés de taux/crédit (public ou privé), y compris émergents, en titres vifs, y compris dans les obligations "investment grade" ou "spéculatives" ou d'une notation jugée équivalente par la société de gestion et de toutes maturités, pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du FCP en investissement. Fourchette de sensibilité : -5 et +10. Exposition au risque de taux : entre 0 et 200%. Le poids du monétaire pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif notamment en cas de risque important sur les marchés de capitaux. Exposition au risque de change : jusqu'à 100% de son actif. Exposition cumulée aux marchés émergents (actions + taux + devises) : maximum 100% de l'actif net.
- L'engagement sur dérivés est limité à 100% de l'actif net du Maître, pouvant ainsi porter son exposition globale à 200% de l'actif net.
- Le Produit capitalise ses revenus.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

Investisseurs de détail visés Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise. Il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des produits de taux et/ou des produits actions des marchés internationaux sur un horizon minimum de placement de 5 ans (horizon à long terme), peuvent supporter des pertes temporaires et tolèrent la volatilité.

Informations complémentaires

- Dépositaire** : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
Scénarios			
Minimum Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 320 EUR	4 670 EUR
	Rendement annuel moyen	-56,8%	-14,1%
Défavorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 440 EUR	7 700 EUR
	Rendement annuel moyen	-15,6%	-5,1%
Intermédiaire (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 500 EUR	9 480 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,0%	-1,1%
Favorable (*)	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 640 EUR	10 640 EUR
	Rendement annuel moyen	16,4%	1,3%

(*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Sélection Dorval Global Convictions I (C) EUR) effectué entre 2015 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2017 et 2022 pour le scénario intermédiaire et entre 2016 et 2021 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Coûts Totaux	730 EUR	1 648 EUR
Incidence des coûts annuel (*)	7,4%	3,4% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,3% avant déduction des coûts et de -1,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 120 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	2,42% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	230 EUR
Coûts de transactions	0,00% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur www.im.natixis.com/fr (rubrique informations règlementaires).

Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou le groupe d'entreprises désigné par la direction de chaque entreprise ou groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.



SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS part A1



29 septembre 2023

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le FCP DORVAL GLOBAL CONVICTIONS, lequel a pour objectif de gestion d'atteindre une performance supérieure à celle de son indicateur de référence.

FCPE N°7163

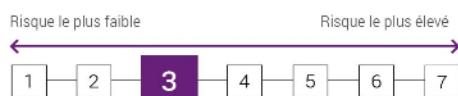
CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 71.81
Valeur liquidative en € : Part A1 9.74917

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

60% ESTR capitalisé + 40% MSCI World Equal Weighted Local Index

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Quotidienne
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / actions / marchés émergents / taux / change / crédit / obligations convertibles / obligations spéculatives / contrepartie / dérivés / durabilité

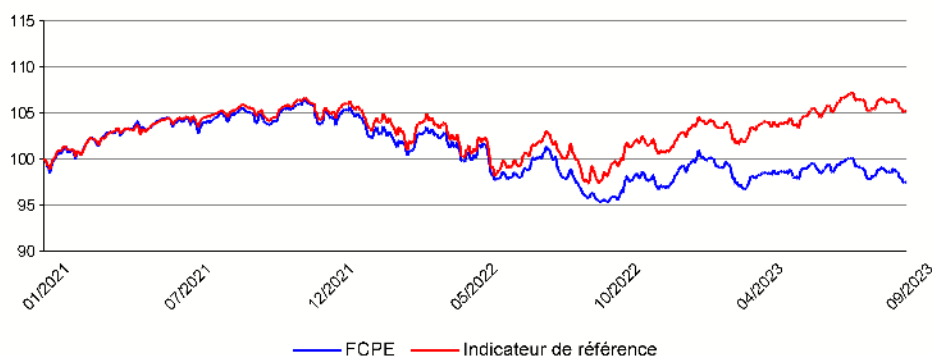
FRAIS COURANTS: 2.00%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	31/08/2023	30/12/2022	30/09/2022			22/01/2021
Performance du FCPE	-1.36%	0.67%	1.78%	-	-	-2.51%
Performance de l'indicateur de référence	-1.10%	4.44%	8.14%	-	-	5.24%
Écart de performance	-0.27%	-3.77%	-6.35%	-	-	-7.75%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	-0.94%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	1.92%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-2.86%
Volatilité du FCPE	NS	NS	5.20%	-	-	5.40%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	5.26%	-	-	5.54%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

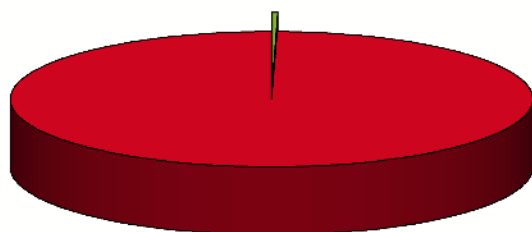
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 22/01/2021)



PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-7.98%									
Performance de l'indicateur de référence	-4.86%									
Écart de performance	-3.11%									

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Monétaire & Liquidités 0.33% ■ Divers 99.67%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Divers	99.67%	0.00%	99.67%
Monétaires & Liquidités	0.33%	0.00%	0.33%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

FR0010690974	DORVAL GLOBAL ALLOCATION I	99.67%
--------------	----------------------------	--------

COMMENTAIRE DE GESTION

La BCE a procédé le 14 septembre à une nouvelle hausse de ses taux directeurs de 25 points de base en ligne avec les attentes, face à une inflation sous-jacente toujours présentée comme élevée et persistante, alors même que le prix du pétrole a fortement rebondi dans le courant de l'été. Compte tenu du fort ralentissement de l'activité en zone euro, en particulier en Allemagne, les marchés de taux ont néanmoins reflété des anticipations d'arrêt de la hausse des taux directeurs de la BCE en fin d'année.

Inversement, la Réserve Fédérale a maintenu inchangée la fourchette de taux cible des Fed Funds. En revanche, dans sa communication du 20 septembre, la banque centrale américaine est restée focalisée sur le risque d'inflation, avec une économie toujours dynamique, nécessitant, selon elle, de conserver des taux directeurs à la fois plus élevés et pendant une période plus longue qu'attendu jusqu'alors. Ces perspectives, suggérant une poursuite du resserrement monétaire outre-Atlantique au 4ème trimestre, ont pesé sur les marchés obligataires et d'actions internationaux en fin de mois.

Les taux de rendement obligataires se sont ainsi sensiblement tendus. Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note américain a progressé de 46 points de base à 4,57%, entraînant les rendements de la zone euro à la hausse dans son sillage. Au 29 septembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,84% (+0,37%) et celui de l'OAT française à 3,40% (+0,42%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est creusé de 29 points de base à 194 points.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, a cédé -0,79%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice se sont repliées de, respectivement, -1% et -0,51%.

Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont inscrits pour la plupart en baisse : Europe -1,56% (dont zone euro -3,21% et Europe hors zone euro +0,18%) et Monde, émergents inclus, hors Europe -1,76% (dont Etats-Unis -2,32%, Japon +0,36% et Emergents -0,17%).

Au cours du mois, le dollar s'est raffermi de 2,51% face à l'euro.

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire, dans un contexte de remontée des taux qui perdure, progresse de +0,30% sur le mois de septembre et de +2,27% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



29 septembre 2023

SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le FCP DORVAL GLOBAL CONVICTIONS, lequel a pour objectif de gestion d'atteindre une performance supérieure à celle de son indicateur de référence.

FCPE N°3468

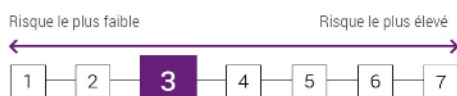
CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 71.81
Valeur liquidative en € : Part I 12.73090

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

60% ESTR capitalisé + 40% MSCI World Equal Weighted Local Index

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément 15/02/2008
Devise du fonds EUR
Type de fonds FCPE
Valorisation Quotidienne
Dépositaire CACEIS Bank
Société de gestion NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / actions / marchés émergents / taux / change / crédit / obligations convertibles / obligations spéculatives / contrepartie / dérivés / durabilité

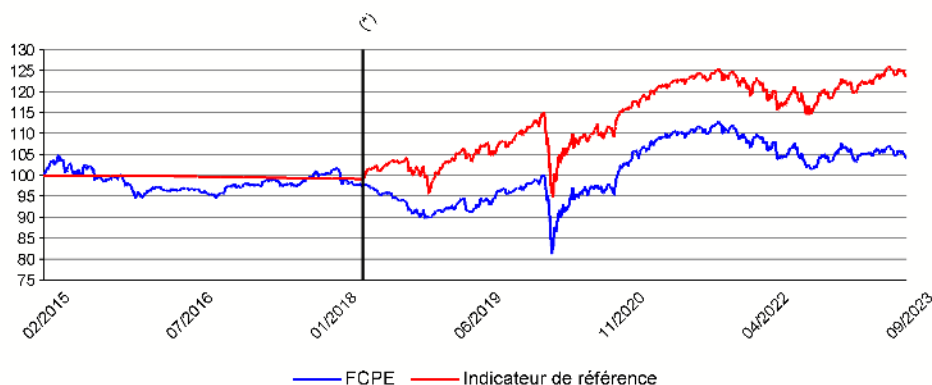
FRAIS COURANTS: 1.50%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	31/08/2023	30/12/2022	30/09/2022	30/09/2020	28/09/2018	30/09/2013
Performance du FCPE	-1.33%	1.05%	2.29%	8.25%	11.17%	18.11%
Performance de l'indicateur de référence	-1.10%	4.44%	8.14%	12.49%	19.23%	-
Écart de performance	-0.23%	-3.39%	-5.85%	-4.23%	-8.06%	-
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	2.68%	2.14%	1.68%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	4.00%	3.58%	-
Écart de performance	NS	NS	NS	-1.32%	-1.44%	-
Volatilité du FCPE	NS	NS	5.19%	5.70%	7.99%	6.71%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	5.26%	5.71%	7.88%	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 16/02/2015)

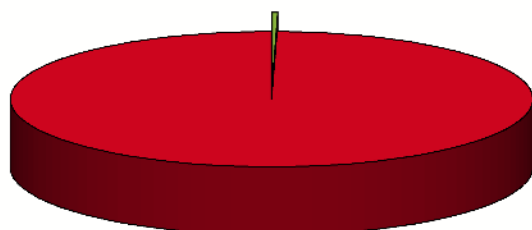


(*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 26/04/2018 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-7.52%	7.92%	5.72%	8.70%	-10.34%	3.29%	-0.75%	0.94%	7.63%	4.37%
Performance de l'indicateur de référence	-4.86%	7.08%	4.67%	14.04%	-1.78%	-0.36%	-0.32%			
Écart de performance	-2.65%	0.84%	1.05%	-5.34%	-8.56%	3.65%	-0.42%			

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Monétaire & Liquidités 0.33% ■ Divers 99.67%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Divers	99.67%	0.00%	99.67%
Monétaires & Liquidités	0.33%	0.00%	0.33%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

FR0010690974	DORVAL GLOBAL ALLOCATION I	99.67%
--------------	----------------------------	--------

COMMENTAIRE DE GESTION

La BCE a procédé le 14 septembre à une nouvelle hausse de ses taux directeurs de 25 points de base en ligne avec les attentes, face à une inflation sous-jacente toujours présentée comme élevée et persistante, alors même que le prix du pétrole a fortement rebondi dans le courant de l'été. Compte tenu du fort ralentissement de l'activité en zone euro, en particulier en Allemagne, les marchés de taux ont néanmoins reflété des anticipations d'arrêt de la hausse des taux directeurs de la BCE en fin d'année.

Inversement, la Réserve Fédérale a maintenu inchangée la fourchette de taux cible des Fed Funds. En revanche, dans sa communication du 20 septembre, la banque centrale américaine est restée focalisée sur le risque d'inflation, avec une économie toujours dynamique, nécessitant, selon elle, de conserver des taux directeurs à la fois plus élevés et pendant une période plus longue qu'attendu jusqu'alors. Ces perspectives, suggérant une poursuite du resserrement monétaire outre-Atlantique au 4ème trimestre, ont pesé sur les marchés obligataires et d'actions internationaux en fin de mois.

Les taux de rendement obligataires se sont ainsi sensiblement tendus. Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note américain a progressé de 46 points de base à 4,57%, entraînant les rendements de la zone euro à la hausse dans son sillage. Au 29 septembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,84% (+0,37%) et celui de l'OAT française à 3,40% (+0,42%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est creusé de 29 points de base à 194 points.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, a cédé -0,79%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice se sont repliées de, respectivement, -1% et -0,51%.

Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont inscrits pour la plupart en baisse : Europe -1,56% (dont zone euro -3,21% et Europe hors zone euro +0,18%) et Monde, émergents inclus, hors Europe -1,76% (dont Etats-Unis -2,32%, Japon +0,36% et Emergents -0,17%).

Au cours du mois, le dollar s'est raffermi de 2,51% face à l'euro.

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire, dans un contexte de remontée des taux qui perdure, progresse de +0,30% sur le mois de septembre et de +2,27% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris



SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS part RE



29 septembre 2023

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître le FCP DORVAL GLOBAL CONVICTIONS, lequel a pour objectif de gestion d'atteindre une performance supérieure à celle de son indicateur de référence.

FCPE N°6468

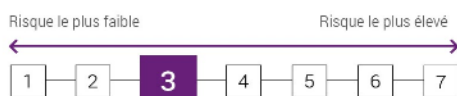
CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 71.81
Valeur liquidative en € : Part RE 10.25240

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

5 ans au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

60% ESTR capitalisé + 40% MSCI World Equal Weighted Local Index

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément : 09/11/2020
Devise du fonds : EUR
Type de fonds : FCPE
Valorisation : Quotidienne
Dépositaire : CACEIS Bank
Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / actions / marchés émergents / taux / change / crédit / obligations convertibles / obligations spéculatives / contrepartie / dérivés / durabilité

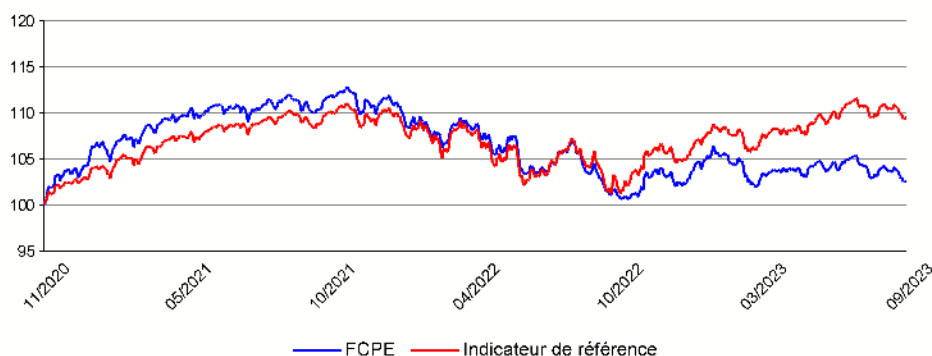
FRAIS COURANTS: 2.42%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	31/08/2023	30/12/2022	30/09/2022			09/11/2020
Performance du FCPE	-1.40%	0.36%	1.36%	-	-	2.52%
Performance de l'indicateur de référence	-1.10%	4.44%	8.14%	-	-	9.51%
Écart de performance	-0.30%	-4.09%	-6.78%	-	-	-6.98%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	0.87%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	3.20%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	-2.33%
Volatilité du FCPE	NS	NS	5.20%	-	-	5.65%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	5.26%	-	-	5.70%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

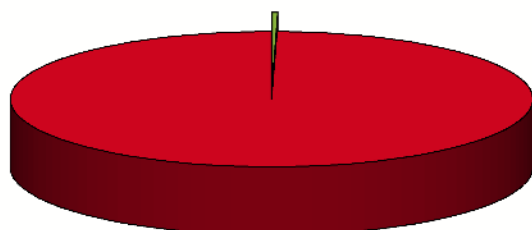
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 09/11/2020)



PERFORMANCES CALENDAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-8.36%	6.93%								
Performance de l'indicateur de référence	-4.86%	7.08%								
Écart de performance	-3.50%	-0.15%								

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Monétaire & Liquidités 0.33% ■ Divers 99.67%

EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Divers	99.67%	0.00%	99.67%
Monétaires & Liquidités	0.33%	0.00%	0.33%
	100.00%	0.00%	100.00%

* En % de l'actif net ** Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

FR0010690974	DORVAL GLOBAL ALLOCATION I	99.67%
--------------	----------------------------	--------

COMMENTAIRE DE GESTION

La BCE a procédé le 14 septembre à une nouvelle hausse de ses taux directeurs de 25 points de base en ligne avec les attentes, face à une inflation sous-jacente toujours présentée comme élevée et persistante, alors même que le prix du pétrole a fortement rebondi dans le courant de l'été. Compte tenu du fort ralentissement de l'activité en zone euro, en particulier en Allemagne, les marchés de taux ont néanmoins reflété des anticipations d'arrêt de la hausse des taux directeurs de la BCE en fin d'année.

Inversement, la Réserve Fédérale a maintenu inchangée la fourchette de taux cible des Fed Funds. En revanche, dans sa communication du 20 septembre, la banque centrale américaine est restée focalisée sur le risque d'inflation, avec une économie toujours dynamique, nécessitant, selon elle, de conserver des taux directeurs à la fois plus élevés et pendant une période plus longue qu'attendu jusqu'alors. Ces perspectives, suggérant une poursuite du resserrement monétaire outre-Atlantique au 4ème trimestre, ont pesé sur les marchés obligataires et d'actions internationaux en fin de mois.

Les taux de rendement obligataires se sont ainsi sensiblement tendus. Sur le marché des emprunts d'états à 10 ans, le rendement du T-Note américain a progressé de 46 points de base à 4,57%, entraînant les rendements de la zone euro à la hausse dans son sillage. Au 29 septembre, le rendement du Bund allemand s'est établi à 2,84% (+0,37%) et celui de l'OAT française à 3,40% (+0,42%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est creusé de 29 points de base à 194 points.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, a cédé -0,79%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice se sont repliées de, respectivement, -1% et -0,51%.

Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents se sont inscrits pour la plupart en baisse : Europe -1,56% (dont zone euro -3,21% et Europe hors zone euro +0,18%) et Monde, émergents inclus, hors Europe -1,76% (dont Etats-Unis -2,32%, Japon +0,36% et Emergents -0,17%). Au cours du mois, le dollar s'est raffermi de 2,51% face à l'euro.

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire, dans un contexte de remontée des taux qui perdure, progresse de +0,30% sur le mois de septembre et de +2,27% depuis le début de l'année.



GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

Le fonds Sélection Dorval Global Convictions est investi à hauteur de 99.67% dans son fonds maître Dorval Global Allocation (ex Dorval Global Convictions) au 29/09/2023.

Les informations ci-dessous concernent donc le fonds maître Dorval Global Allocation

Annexe

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : Sélection Dorval Global Convictions

Identifiant d'entité juridique : 969500D8ELVF6V9TC127

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____ % ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____ %	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45.06% d'investissements durables ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif d'investissement du Fonds doit conduire à une surperformance de façon continue sur ces deux indicateurs extra-financiers par rapport à son univers d'investissement, ce qui a été le cas lors de l'exercice :

- **Objectifs de réductions des émissions de carbone** : pourcentage des entreprises ayant un objectif quantitatif et explicite de réduction de leurs émissions de carbone pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

- **Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants** : pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.

Le Fonds suit également les indicateurs extra-financiers additionnels suivants :

- **Intensité carbone (tCO₂e/M\$ de chiffre d'affaires)** : quantité en tonnes d'émissions de carbone Scope 1¹ et 2² (émissions directes) par million de dollars de chiffre d'affaires réalisé pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié. Cet indicateur ne tient pas compte du Scope 3³ (émissions indirectes).
- **Promotion de la diversité** : pourcentage des entreprises ayant mis en place des actions pour développer la diversité au sein de leurs effectifs pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Taux d'indépendance du Conseil d'Administration** : pourcentage des membres du Conseil d'Administration (CA) respectant les critères d'indépendance de MSCI pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.
- **Note ESG** : au travers de la notation extra-financière définie par la méthodologie interne développée par Dorval Asset Management pondérée du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié
- **Signataires du Pacte Mondial de l'ONU** : pourcentage des sociétés ayant signé le Pacte Mondial de l'ONU pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.

¹ Les émissions de scope 1 concernent les émissions émises directement par l'entreprise dans le cadre de son activité

² Les émissions de scope 2 concernent les émissions émises indirectement par l'entreprise via sa consommation en énergie

³ Les émissions de scope 3 concernent les émissions émises indirectement lors des différentes étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie, etc.)

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

		Evaluation ESG		
Indicateur	Définition	Fonds	Univers	Δ
Intensité carbone (tCO ₂ e/M\$ de chiffre d'affaires)	Quantité en tonnes d'émissions de carbone Scope 1 et 2 (émissions directes) par million de dollars de chiffre d'affaires réalisé pondérée du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié. Le Scope 3 n'est pas pris en compte.	109.5	233.7	-53%
Objectifs de réductions des émissions de carbone	Pourcentage des entreprises ayant un objectif quantitatif et explicite de réduction de leurs émissions de carbone pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	88%	29%	3.0x
Promotion de la diversité	Pourcentage des entreprises ayant mis en place des actions pour développer la diversité au sein de leurs effectifs pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	91%	44%	2.1x
Taux d'indépendance du Conseil d'Administration	Pourcentage des membres du Conseil d'Administration (CA) respectant les critères d'indépendance de MSCI pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	78%	59%	1.3x
Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants	Pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	71%	26%	2.7x
Signataires du Pacte Mondial de l'ONU	Pourcentage des sociétés ayant signé le Pacte Mondial de l'ONU pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	76%	12%	6.3x

Sources : Dorval AM, Bloomberg, MSCI, ONU - toutes les valeurs de l'univers ont le même poids

Couverture : Calculée en pourcentage du poids total des sociétés

NOTATION - METHODOLOGIE PROPRIETAIRE

77.0		ESG	E	S	G	Couverture
Fonds		77.0	79.5	71.5	80.0	95%
Univers d'investissement		60.0	66.9	53.5	61.8	100%
Ecart en %		+28%	+19%	+34%	+30%	-5%

Couverture : Calculée en pourcentage de l'actif hors liquidités

...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Définition	Evaluation ESG			Couverture		Evaluation ESG N-1 & N-2			
		Fonds	Univers	Δ	Fonds	Univers	2022		2021	
							Fonds	Univers	Fonds	Univers
Intensité carbone (TCO ₂ e/MS de chiffre d'affaires)	Quantité en tonnes d'émissions de carbone Scope 1 et 2 (émissions directes) par million de dollars de chiffre d'affaires réalisé pondérée du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié. Le Scope 3 n'est pas pris en compte.	109.5	233.7	-53%	99%	94%	117.2	257.1	127.4	245.4
Objectifs de réductions des émissions de carbone	Pourcentage des entreprises ayant un objectif quantitatif et explicite de réduction de leurs émissions de carbone pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	88%	29%	3.0x	99%	86%	83%	37%	84%	34%
Promotion de la diversité	Pourcentage des entreprises ayant mis en place des actions pour développer la diversité au sein de leurs effectifs pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	91%	44%	2.1x	100%	100%	74%	42%	80%	38%
Taux d'indépendance du Conseil d'Administration	Pourcentage des membres du Conseil d'Administration (CA) respectant les critères d'indépendance de MSCI pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	78%	59%	1.3x	100%	100%	72%	58%	73%	58%
Intégration des critères RSE dans la rémunération des dirigeants	Pourcentage des entreprises qui intègrent des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	71%	26%	2.7x	100%	100%	53%	26%	29%	22%
Signataires du Pacte Mondial de l'ONU	Pourcentage des sociétés ayant signé le Pacte Mondial de l'ONU pondéré du poids des sociétés présentes dans le périmètre étudié.	76%	12%	6.3x	99%	35%	67%	15%	64%	15%

Sources : Doral AM, Bloomberg, MSCI, ONU - toutes les valeurs de l'univers ont le même poids
Couverture : Calculée en pourcentage du poids total des sociétés

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Fonds visait à investir à minima 20% de son actif net dans des investissements durables⁴. Ces investissements s'inscrivent de fait dans la stratégie de gestion et permettent de contribuer à la réalisation de la performance extra-financière recherchée par ce Fonds.

Au 30/09/2023, le Fonds détenait 45.06% d'investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Toutes les valeurs de l'univers d'investissement ont été évaluées au regard des incidences négatives principales (Principal Adverse Impacts – « PAI »), à travers 6 des 14 indicateurs principaux caractérisant une incidence négative en matière de durabilité. Ces 6 indicateurs ont été intégrés dans la méthodologie de notation extra-financière propriétaire de Dorval Asset Management au cours de l'exercice. Il s'agit des indicateurs suivants :

- Emissions de gaz à effet de serre (périmètres 1, 2 et 3)
- Exposition au secteur des énergies fossiles
- Part des émetteurs concernés par une violation des principes du Pacte Mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE
- Part des investissements liés au secteur des armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munition, armes chimiques et biologiques)

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

⁴ La définition de l'investissement durable selon Dorval Asset Management est disponible sur son site internet à cette adresse https://site-dorval-production.s3.fr-par.scw.cloud/uploads/Definition_investissement_durable_Dorval_AM_a66592cdc3.pdf

- Diversité des conseils d'administration (ratio hommes/femmes)

Les 8 autres ont été intégrés début 2023 dans le modèle propriétaire de Dorval Asset Management.

Là encore, le système de notation est conforté par les politiques d'exclusion et de gestion des controverses de Dorval Asset Management.

L'application du système de notation extra-financière et des politiques d'exclusion et de gestion des controverses est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs environnementaux et sociaux

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Concrètement, à chaque indicateur « PAI » correspond un malus qui sanctionne la notation extra-financière des émetteurs concernés.

Tous les émetteurs qui, à travers la note extra-financière qui leur est attribuée, ne respectent pas les seuils minimaux sur les piliers environnementaux et sociaux (en plus des minima fixés sur le pilier de gouvernance et sur la note de synthèse ESG) sont exclus de l'univers d'investissement au même titre que toutes les valeurs frappées par l'application des politiques de gestion des controverses et d'exclusion de la société de gestion.

A l'inverse, toutes les valeurs reconnues comme « investissement durable » bénéficient de bonus sur les piliers environnementaux et sociaux, en plus du pilier de gouvernance.

Au global, a minima 20% des valeurs de l'univers d'investissement sont exclues de l'univers éligible.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Les politiques d'exclusion⁵ et de gestion des controverses⁶ strictes assurent l'adéquation des investissements avec les principes directeurs de l'OCDE à

⁵ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

⁶ <https://www.dorval-am.com/investissement-responsable/notre-expertise-esg#Documentation-ESG>

l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Concrètement, une société considérée comme non-conforme à ces principes sur la base des données utilisées ne pourrait être investie.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier a pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en appliquant sa politique ISR et d'exclusions sectorielles et/ou les autres piliers de son approche d'investissement responsable. Ces derniers sont détaillés dans la déclaration relative à la transparence des incidences négatives en matière de durabilité de la société de gestion (la « Déclaration de prise en compte des PAI »). Au 30/09/2023, la méthodologie propriétaire de notation ESG intègre les principales incidences négatives via un système de bonus/malus de manière à influencer sur les décisions d'investissement.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Top 10	Poids	Type de produit financier
AMUNDI EUR LIQ RAT	3,76	Mutual Fund Share
CASSA DEPOSITI E PRESTIT 0 07/02/2024	3,53	Money Market
BPIFRANCE FINANCE 0 09/02/2024	2,20	Money Market
ISHS MSCI EMERG MRKT UCITS DIS	1,92	Mutual Fund Share
ISHARES MSCI WORLD MONTHLY EUR	1,50	Mutual Fund Share
AGENCE FRANCAISE DEVELOP 0 08/12/2023	1,32	Money Market
LYXOR MSCI EMU SM CAP CC C	0,99	Mutual Fund Share
DORVAL GLOB VIS Q	0,95	Mutual Fund Share
MEDIOBANCA INTL LUX SA 0 29/02/2024	0,88	Money Market
UBISOFT ENTERTAINMENT 0 11/09/2024	0,88	Money Market

Source interne au 30/09/23

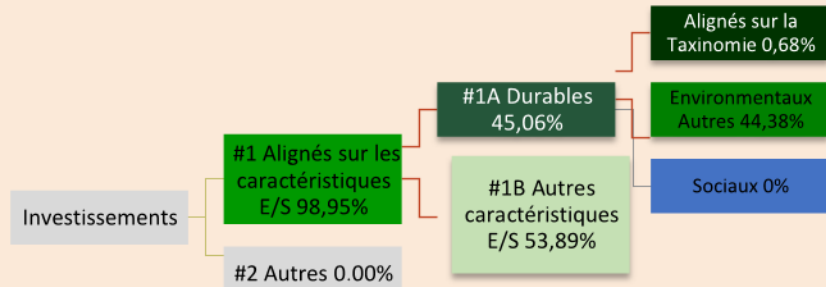
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Au 30/09/2023, la proportion d'investissements liés à la durabilité était de 45,06%.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérées comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Cf. graphique ci-dessus sur les principaux investissements.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

0,68% des investissements durables ayant un objectif environnemental était aligné sur la Taxinomie de l'Union européenne.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Sur la base des données actuellement disponibles, le Fonds ne peut fournir d'information sur la part d'investissement dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie de l'UE au cours de l'exercice précédent.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles des sociétés bénéficiaires des investissements.

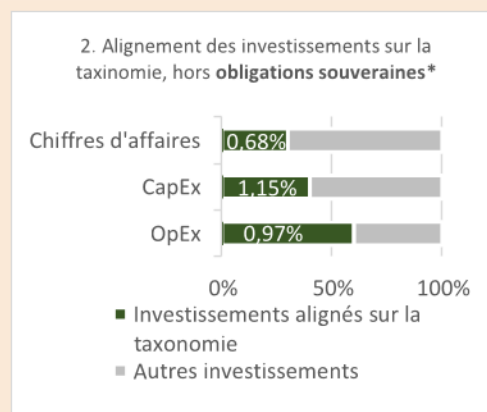
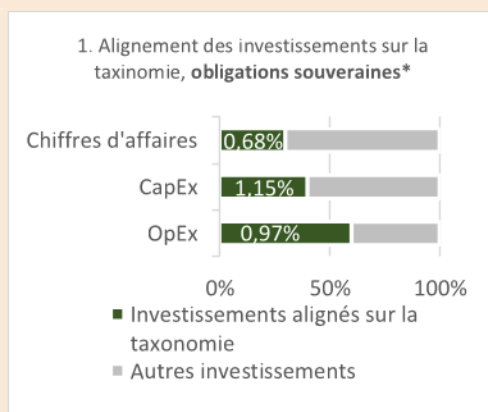
[Inclure la note pour les produits financiers visés à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 qui comportent des investissements dans des activités économiques environnementales qui ne sont pas des activités économiques durables sur le plan environnemental]



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Sur la base des données actuellement disponibles, le Fonds ne peut fournir d'information sur une part minimale d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Non Applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

44,38% des investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'Union européenne.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Aucun investissement n'est représenté dans la catégorie « sociaux »



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Aucun investissement n'est représenté dans la catégorie « autres ». Le reste de l'actif net est constitué de liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Dans le cadre de son engagement individuel en tant qu'actionnaire, Dorval Asset Management, au nom de Dorval Global Allocation, a participé à 95,80% des assemblées générales des sociétés dans laquelle elle a investi, correspondant à 251 résolutions votables.

Dorval Asset Management a également pris part à 12 engagements collaboratifs au cours de l'exercice (se référer au rapport d'engagement disponible sur le site pour le détail) dont les suivantes :

1. Participation à deux campagnes dirigées par le CDP en 2022 afin d'inciter les entreprises sélectionnées à prendre en compte les enjeux, sociaux et de gouvernance dans leurs communications ;
2. Signature de la déclaration mondiale des investisseurs aux gouvernements sur la crise climatique, coordonnée par les 7 partenaires fondateurs de The Investor Agenda. Par ce moyen, les investisseurs signataires exhortent les gouvernements du monde entier à rapidement mettre en œuvre des actions politiques leur permettant d'investir efficacement pour répondre à la crise climatique.
3. Participation à la campagne Sprint Net Zéro initiée par Trustream finance en octobre 2022 à travers la plateforme collaborative des PRI. Cette campagne visait à inciter plus d'une trentaine d'entreprises à prendre des engagements en faveur du Net Zero, à travers la mise en place d'objectifs de réduction de leurs émissions de carbone ainsi que leurs validations auprès du SBTi. Dorval Asset Management a contribué à l'initiative en tant que leader pour deux sociétés (ASM International et Caixabank) et en tant que co-signataires auprès des autres entreprises. Les 10 sociétés ciblées ont été : ASM International, Caixabank, AMS, Bigben Interactive, Edenred, Stellantis, ArcelorMittal SA, The Walt Disney Company, Tractor Supply Company et Wienerberger AG.
4. En décembre 2022, Dorval Asset Management s'est allié avec 26 grands investisseurs français représentant plus de 2 000 milliards d'euros d'actifs sous gestion, à travers l'envoi d'une lettre au président du conseil d'administration d'Engie. L'envoi de cette lettre est intervenu dans le cadre de l'Initiative Climate Action 100+. Cette lettre demandait des précisions sur de nombreux sujets environnementaux tels que le plan de transition du groupe, sa stratégie de sortie du charbon, l'alignement avec un scénario 1,5°C, ainsi que sur ses impacts sur la biodiversité.



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38